



GOURNAY
SUR MARNE

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal

du 6 avril 2023

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	26	3	0

Le 6 avril 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 31 mars 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. Arnaud LOPEZ
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Serge ADALLA, qui effectue la lecture du procès-verbal de la séance du 16 février 2023 lequel est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1. Approbation du Compte de gestion du Budget de la Commune - Exercice 2022 ;
2. Approbation du Compte administratif du Budget de la Commune - Exercice 2022 ;
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du Budget de la Commune ;
4. Vote des taux d'imposition des taxes communales – Exercice 2023 ;
5. Vote du Budget primitif de la Commune – Exercice 2023 ;
6. Règlement budgétaire et financier ;
7. Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 pour le CCAS ;
8. Reversement au profit du CCAS de la somme de 1 428,66 € perçue par la Commune dans le cadre du remboursement effectué par le groupe SODEXO ;
9. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs maximaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
10. Demande de subvention pour la reconstruction et l'amélioration énergétique de l'éclairage public ;
11. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations gournaysiennes – Exercice 2023 ;
12. Attribution de subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs – Exercice 2023 ;

ENFANCE JEUNESSE

13. Modification du règlement de fonctionnement des multiaccueils ;

MUNICIPALITÉ

14. Rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de Monsieur le Maire (Art. L-2122-22 du CGCT).

1°) OJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2022

Rapporteur : Claude MAZARS

Le compte de gestion est établi par le Trésorier Principal et retrace l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022.

Le Compte de Gestion du budget 2022 de la commune est rigoureusement conforme au Compte Administratif, tel que détaillé ci-dessous :

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (2022)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (2022)
INVESTISSEMENT	263 286,12	0,00	1 654 036,19	1 917 322,31
FONCTIONNEMENT	2 004 401,37	133 109,59	931 758,44	2 803 050,22
TOTAL	2 267 687,49	133 109,59	2 585 794,63	4 720 372,53

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte de gestion 2022 du budget de la Commune dressé par le Trésorier Principal.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12, L1612-13, L2121-14, L 2321-31, L2313-1 et L2341-1 relatifs aux Compte administratif et Compte de gestion (approbation, transmission et publicité).

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96, modifié,

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 contre (M. Nicolas SERERO, M. Jean-François PERON, M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON, M^{me} Stéphanie FUCHS, M. Bruno AFONSO, M. Arnaud LOPEZ).

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal.

ARTICLE 2 : APPROUVE le résultat d'exécution du budget 2022 du budget de la Ville tel que repris dans le tableau ci-dessous :

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (2022)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (2022)
INVESTISSEMENT	263 286,12	0,00	1 654 036,19	1 917 322,31
FONCTIONNEMENT	2 004 401,37	133 109,59	931 758,44	2 803 050,22
TOTAL	2 267 687,49	133 109,59	2 585 794,63	4 720 372,53